



ACADEMIE DE LILLE Flash infos JUIN 2015

Sommaire :

- Compte rendu de la CAPA
- Les nouvelles missions

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:

GRESSIER Valérie

Valerieg20@hotmail.fr OU

lillesnics@gmail.com

Tel 06 75 72 21 58

Secrétaire Départementale

Pas de Calais

THILLIEZ Martine

Collège M. Piquet MOLINGHEM

martine.thilliez@laposte.net

Secrétaire Départementale nord :

LEFEBVRE Marie Luce

Collège F.Villon Walincourt

Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique

VERVAECKE Marie

Lycée Beaupré BP 700 79

59481 HAUBOURDIN CEDEX

Tél.: 03/20/07/63/83

.x.trublin@free.fr

Notre adresse
SNICS/FSU
276 bd de l'usine
Bourse du travail
59000 LILLE

EDITO

L'année scolaire se termine sous un beau ciel bleu
Qui nous l'espérons augure
D'un bel été !

Une année riche pour l'activité syndicale du SNICS/FSU :
Des élections professionnelles en décembre où le SNICS, grâce à ses
électeurs, à conforter sa place de syndicat majoritaire chez les infirmières de
l'EN. Ces élections particulièrement éprouvantes par une avalanche de mails
de nombreux syndicats dont aujourd'hui nous n'avons plus aucune nouvelle
Nous regrettons cependant le manque de mobilisation de collègues. Nous
nous interrogeons sur les modalités du vote, mal compris pour certaines.

Des nouvelles missions, que le snics a défendu jusqu'au bout pour une
véritable reconnaissance des infirmières au sein de l'équipe éducative (et non
pas comme porte cartable du médecin...) et pour une véritable catégorie A.

Vous informer, notre priorité !! Nous avons proposé et animé des
réunions syndicales, nombreuses et dans tous les coins de l'académie, pour
vous rencontrer et vous informer.

Nous vous avons informé régulièrement par notre flash info envoyé
par mail à l'ensemble des collègues.

Nous avons été disponibles au téléphone pour répondre à vos
questions, vous soutenir dans des moments difficiles....

Et après une période de vacances bien méritée, nous continuerons



BONNES VACANCES !!!!!

ACTUALITES NATIONALES

LES NOUVELLES MISSIONS DES INFIRMIERES DE L'EDUCATION NATIONALE

NOTRE TEMPS D'INTERVENTION EN PRIMAIRE :

Nos missions sont déterminées par des textes et circulaires ministérielles (en cours de publication). Le Recteur de chaque académie publie alors sa politique académique par une circulaire académique.

C'est ainsi que dans certaines académies, depuis de nombreuses années, comme à CAEN, les infirmières interviennent pour 10% dans les écoles, dans l'académie d'AIX, elles interviennent pour 30% et dans notre académie, nous intervenons pour 50%. A priori cette donnée n'est pas connue de tous !!

Si dans notre académie, nous souhaitons conserver un temps d'intervention de 50% dans le primaire, ce n'est pas la demande d'autres académies.... Vous comprendrez ainsi qu'il est impossible au niveau du ministère de préciser sur des textes ministériels le temps d'intervention en primaire. Et que la revendication et la pétition du SNIES/UNSA n'a pas lieu d'être.

D'autant plus que dans la publication du Sgen CFDT on peut lire :

« ... les représentants de l'UNSA, de la FSU et de FO ont exigé d'afficher une séparation voire une absence d'intervention des infirmiers pour le bilan de 6 ans ».

Attendons la rentrée sereinement. N'oublions pas que pour rester au sein de l'Education Nationale, notre priorité c'est accueil et le soin aux élèves.

Dès septembre, nous organiserons des réunions syndicales pour vous informer.

ACTUALITES ACADEMIQUES

MARDI 16 JUIN 2015 : CAPA DES INFIRMERES

Les représentants de l'administration :

Mr COLSON secrétaire général Adjoint, DRH

Mme MAURICE secrétaire Générale de la DSDEN Nord

Mr DESMONS secrétaire Général adjoint de la DSDEN Pas de Calais

Mme KISSANY principale du collège J Zay de Lomme

Mme WEENS Conseillère Technique Médecine Prévention du Recteur

Mme DEHAY Muriel Conseillère technique infirmière du Recteur (et qui vote donc avec l'administration)

Les représentantes des personnels infirmiers pour le SNICS/FSU

Pour la HORS CLASSE :

Marie VERVAECKE

Nathalie VERCOUTRE

Pour la CLASSE SUPERIEURE :

Valérie GRESSIER

Marie Luce LEFEBVRE

Claudie BOURLEAU

Fabienne VANCAEMELBECKE

Pour la CLASSE NORMALE :

Martine THILLIEZ

Evelyne MARTY

Les représentantes le SNIES/UNSA : 2 collègues en HORS CLASSE et 2 collègues en CLASSE NORMALE.

Début de la CAPA à 9h30. Elle porte sur l'examen des titularisations, de l'avancement et le mouvement (les demandes de mutation)

Les titularisations :

17 reçus concours 2014 ont eu un avis favorable du supérieur hiérarchique (le chef d'établissement) et sont titularisées dans le corps des infirmières de l'Education Nationale.

L'avancement 2015 :

Au 1^{er} septembre 2015, notre académie a obtenu du ministère :
25 promotions en CLASSE SUPERIEURE
16 promotions en HORS CLASSE.

RAPPEL DES MODALITES ENGAGEES DEPUIS 2012 : Depuis notre passage en catégorie A en 2012 et pour garantir aux infirmières de l'Education nationale une similarité de carrière avec nos collègues de la fonction publique hospitalière (c'est-à-dire une durée de carrière identique), le conseil supérieure de la Fonction Publique a fixé les modalités de classement retenues. A savoir une ancienneté d'échelon conservée pour les avancements de classe et de grade. Ainsi au plus tard en 2022, l'administration s'engageait à fusionner les 2 classes (CN et CS) en un seul grade : le 1^{er} grade (identique à celui de nos collègues en FPH)

En 2012, grâce au SNICS, nous avons réussi à obtenir l'application de ces modalités. Les avancements proposés concernaient les infirmières au dernier échelon de la classe normale (pour un passage en classe supérieure) et le dernier échelon de la classe supérieure (pour un passage en hors classe).

Il en a été de même en 2013 et 2014.

En février 2015, un groupe de travail a eu lieu. L'administration a souhaité revoir ces conditions ainsi que le SNIES/UNSA en prenant comme critère l'ancienneté Education Nationale pour le classement. Le SNICS s'est opposé à cela, argumentant que sans le respect des engagements de 2012 du conseil supérieur de la fonction publique, il n'était pas envisageable de fusionner les 2 classes plus rapidement.

La CAPA est là pour en débattre. Aussi ce mardi 16 juin, le SNICS a donc demandé à l'administration de nous proposer pour chaque grade, les 2 possibilités :

- Un tableau proposant l'avancement à l'ancienneté dans le dernier Echelon (demande du SNICS et du Ministère, conseil supérieur de la Fonction Publique)
- Un tableau proposant l'avancement à l'ancienneté dans l'Education Nationale (demande du SNIES et de l'administration)

Après discussion avec l'ensemble des personnes présentes, il a été retenu :

Pour le passage de la classe normale à la CLASSE SUPERIEURE : une ancienneté Education Nationale

Pour le passage de la classe supérieure à la HORS CLASSE : une ancienneté dans le dernier échelon.

Malheureusement, malgré notre ferme opposition, non relayé par l'autre syndicat que nous déplorons, l'administration a souhaité maintenir l'avis du chef d'établissement pour valider ces passages. Ainsi des collègues n'ont pu participer à cet avancement car n'ayant pas d'avis du chef d'établissement, elle ne pouvait postuler !!

Malgré tout cela, l'administration a entendu nos revendications fondées sur des textes et une réalité de terrain. De nombreuses collègues partiront ainsi à la retraite avec le HORS CLASSE (l'ancienneté dans l'échelon concerne souvent les plus âgées)

Ce que nous déplorons est le faible gain financier obtenu pour ces changements de grade.

Seule une vraie reconnaissance en catégorie À type nous permettrait un gain financier conséquent. Nous devons continuer à nous battre pour cela.

BILAN de l'avancement 2015 :

25 collègues ayant une ancienneté dans l'Education Nationale et un avis Favorable de leur chef d'établissement ont été promues en CLASSE SUPERIEURE.

16 collègues ayant une ancienneté dans l'échelon (7eme et 6eme) de la classe supérieure et un avis favorable de leur chef d'établissement ont été promues en HORS CLASSE.

LE MOUVEMENT 2015

95 demandes de mutations ont été formulées cette année.

45 collègues ont obtenu un vœu.

Le SNICS est intervenu auprès de l'administration lors de la préparation de la CAPA pour plusieurs collègues dont l'administration avait oublié de tenir compte de documents (et donc avaient un oubli de points) ; D'où l'importance pour nous, représentantes, d'avoir connaissance de vos demandes de mutation.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons les conditions que subissent les collègues stagiaires sans possibilité de mutation avant la 2eme année. Depuis l'an dernier, nous avons changé de DRH, et Monsieur COLSON le nouveau DRH semble beaucoup plus à l'écoute des difficultés rencontrées. Nous avons ainsi obtenu qu'une collègue stagiaire obtienne un poste resté vacant après le mouvement des titulaires et qui la rapproche de son domicile. C'est notre pugnacité et notre travail qui a permis que l'administration entende nos revendications. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Après le mouvement des titulaires, il reste de nombreux postes logés qui vont être proposés au reçu concours de 2015. Nous avons fait remarquer à l'administration cette observation sachant que ces collègues sont bloquées 2 ans avant de pouvoir muter... Nous sommes déjà en contact avec ses collègues pour les accompagner dans leur nouvelle fonction a EN.

Une nouvelle fois, lors de cette CAPA, les représentantes du SNICS/FSU ont démontrées à l'administration, la qualité de leur travail et leur engagement auprès des collègues. Il nous faut poursuivre le travail.

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Comme chaque année, à cette époque, vous devez avoir votre entretien professionnel (au plus tard le 31 août). Il est obligatoire et il peut être contesté après la signature du DRH donc au retour des vacances.

LES REUNIONS SYNDICALES

Dès septembre, nous proposerons des réunions syndicales, elles sont ouvertes à tous (titulaires, stagiaires, contractuelles, retraités). Elles permettent de s'informer sur sa carrière, la profession, le fonctionnement des instances... Nous essayons de tenir des réunions dans toutes l'académie pour être proche de vous. Nous comptons sur votre participation.

DISPONIBILITE DES MEMBRES DU BUREAU DU SNICS

Dès septembre.

Le mot de la secrétaire académique :

C'est la cotisation syndicale qui permet l'attribution aux membres du bureau du SNICS d'obtenir du temps de décharge et ainsi de pouvoir organiser des réunions syndicales dans toute l'académie, d'être disponible par téléphone, d'informer par mail...

En tant que secrétaire académique, j'ai accepté pendant cette année scolaire une décharge totale pour l'académie et le SNICS national ; Je n'ai pas souhaité poursuivre au sein du bureau national à PARIS et je serai dans mon établissement au lycée du détroit à CALAIS en septembre avec seulement un jour de décharge par semaine pour l'académie. Je ne serai plus autant disponible. Nous répondrons en priorité aux collègues syndiquées et nous serons disponibles un jour par semaine (le JEUDI) pour répondre à l'ensemble des demandes. La communication par mail sera prioritaire pour tous. Même si nous répondons à tous, nous souhaitons vivement que solliciter le SNICS c'est aussi à un moment donné cotiser, d'autant que cette cotisation est déductible pour 60% des impôts.

Et si vous souhaitez venir renforcer notre bureau, vous êtes la bienvenue !!

Je vous souhaite d'agréables et reposantes vacances d'été avec tous ceux qui vous sont chers !!

Valérie GRESSIER

Et les membres du bureau académique du SNICS/FSU